

KNOERINGUE



JANVIER 2018

BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES



Le mot du Maire

Mes très chers concitoyens,

L'équipe municipale a été durant toute l'année 2017 extrêmement sollicitée dans le cadre de l'élaboration du PLU, toujours en cours, mais aussi dans la genèse du projet d'enfouissement des réseaux des rues d'Altkirch et de Bâle, dont la maîtrise d'œuvre a été confiée au cabinet IVR de Wahlbach.

Ce gros chantier en préparation passe par une étude de sécurisation de la traversée du village et des moyens mis en œuvre pour l'optimiser, préalable obligé à l'octroi d'une subvention départementale.

La fin du mandat de l'équipe municipale en place sera consacrée à ce projet de très grande envergure.

Comme indiqué ci-après, de nombreux travaux de maintenance des bâtiments publics ont également été menés, notamment dans ceux destinés à la location. Il est vrai qu'il était nécessaire de remettre au goût du jour ces locaux qui sont loués depuis de très nombreuses années déjà.

Sachez également que, confronté à un manque réel des effectifs, le Corps de Première Intervention des Sapeurs-Pompiers de Knoeringue est contraint de fusionner, très certainement en 2018, avec celui de Ranspach le Haut, afin de pérenniser l'ensemble. Sans cette fusion, le SDIS du Haut-Rhin (Service Défense Incendie Secours) devra assurer les interventions des soldats du feu sur notre commune, et la cotisation de compensation à verser difficile à supporter pour les finances communales.

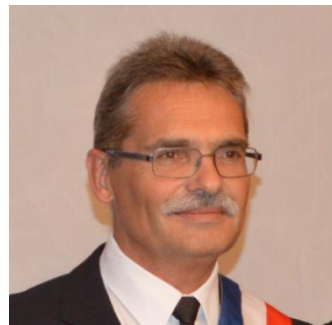
2017 a été, aussi, une année électorale qui a bousculé les codes et modifié le visage politique de la France. Le monde d'aujourd'hui est entraîné dans une mouvance telle qu'il est de plus en plus difficile de s'y adapter.

Vous avez pris conscience des effets de la décentralisation qui vous obligent à vous déplacer dans les grands bourgs pour faire établir les CNI (Cartes nationales d'Identité), passeports, ou à vous connecter à Internet pour les cartes grises, ou tout autre document officiel... Autant de services de proximité qui petit à petit se réduisent à peau de chagrin.

Mais malgré ces changements qui vous poussent à une perpétuelle adaptation, la Municipalité assurera, autant que faire se peut, le service de proximité auquel vous êtes tant attachés, je m'en porte garant.

Au nom de l'ensemble des membres du Conseil Municipal, je tiens à vous souhaiter une année 2018 à la hauteur de vos attentes, qu'elle vous procure beaucoup de joies et de bonheurs.

Tout à votre service



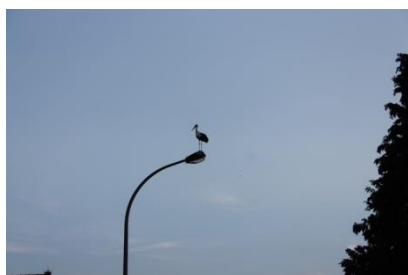
Votre Maire, André UEBERSCHLAG

Photo de couverture

Un grand merci à **Mégane MUFFLER** pour la magnifique photo représentant notre église Saint-Jacques baignant dans une atmosphère crépusculaire colorée avec une invitée de choix : une cigogne perchée sur la croix de l'édifice.

Une cigogne qu'elle a également photographiée perchée sur l'éclairage du village.

Si vous avez de belles photos de notre village n'hésitez pas à nous les faire parvenir pour une future publication.



ANNEE 2017

Dépenses principales

S'Dorfhüs

Fin d'aménagement extérieur 6 080 €

Ancienne Ecole

Travaux de zinguerie 2 353 €

Salle polyvalente

Remplacement du plafond 7 330 €

Peinture des murs 7 103 €

POS/PLU

Travaux d'élaboration du PLU 14 740 €

Sécurisation du village

Comptage des véhicules 1 830 €

Etude de sécurité en traverse du village 6 000 €

Ancien Presbytère

Réfection de la salle de bains
(radiateur, porte serviettes, électricité, sanitaire...) 11 466 €

Porte de la cave 3 252 €

Mise en sécurité de l'installation électrique 6 300 €

Accessibilité

Rallonge des mains courantes mairie, école, église 4 872 €

Recettes principales

Vente de terrain à M. et Mme PITIOT Alexandre 151 605.00 €

Remboursement de FCTVA (Fds de Compensation de TVA) 21 528.00 €

Subvention régionale (plan de soutien aux travaux sur Dorfhüs) 8 747.00 €

Quelques réalisations en image

Rénovation de la salle polyvalente, peinture des murs, remplacement des dalles du plafond ainsi que des convecteurs électriques.



Remplacement de la porte d'accès à la cave au presbytère.

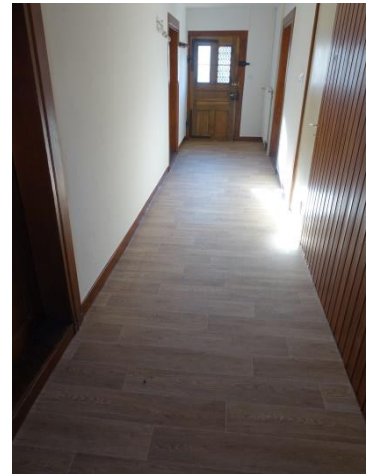


Rénovation intérieure du presbytère avec mise aux normes de l'électricité, peinture des murs, changement des revêtements de sol, etc.





Pendant



Après



Accessibilité : Rallonge des mains courantes mairie, école, église...



Autorisations de travaux délivrées en 2017

Permis de construire

PITIOT Alexandre, Impasse des Vergers
EARL Ecurie des Prés, Aspachfeld
MAIGRET Jean-Paul, 14, rue des Prés
GISSINGER Gilles, rue de Muespach

maison individuelle
bâtiment annexe à l'écurie
construction d'une véranda
maison individuelle

Déclarations de travaux

SCHLURAFF Christian, 30b, rue de Bâle
SELLHORN Sabine, 17, rue du Gué
LITZLER Christian, 9, rue de Bâle

SCHOLLER Germaine, 1a, rue d'Altkirch
WILHELM Paulette, Impasse des Vergers
FONTAINE Antoine, 11b, rue d'Altkirch
KLINK Nathalie, 18, rue Eugène Wacker
STERN Christian, 31, rue de Bâle
STERN Christian, 31, rue de Bâle
SCHAERER Jean-Luc, 21, rue du Gué
LITZLER Christian, 9, rue de Bâle
WENCKER Philippe, 14, rue de l'Eglise
KOCHER Julien, 34, rue du Gué
KOCHER Julien, 34, rue du Gué
SCHERMESSER Stéphane, 9, rue de l'Eglise
AMENAGEMENT 3F, rue de Muespach
BURGY Michel, 32, rue d'Altkirch

SCHUMACHER Antonia, 7, rue de Muespach
KAYSER Thierry, 14, rue des romains
KELLER Katrin, 17, rue d'Altkirch
LABARRE Michel, 26, rue des Prés
KAUFFMANN Jean, 23, rue du Gué

cheminée avec tubage inox
volière
bardage bois de la façade +
toit
ravalement de façade
clôture
pergola
ravalement de façade
pose de claustras en bois
serre en aluminium
clôture en bois
clôture
clôture
piscine
clôture grillagée
clôture
division en vue de construire
clôture + parking, portail et
portillon
abri de jardin
abri à bois
clôture + enclos à poules
pose de gabions en L
abri de jardin

Rappel : Les déclarations préalables doivent être déposées en mairie au moins un mois avant l'exécution prévue des travaux, compte tenu du délai d'instruction des dossiers.

Les modifications de l'aspect extérieur d'un bâtiment existant, les occupations du sol et les ravalements de façades doivent faire l'objet d'une déclaration en mairie, qui transmet les dossiers au service de l'Urbanisme de Saint-Louis Agglomération chargé de l'Application du Droit des Sols.

Compte-rendu de la séance du conseil municipal du 3 juillet 2017

DIA (Déclaration d'Intention d'Aliéner)

Le Conseil Municipal,

- après avoir entendu les motivations de MM. HOCHENAUER Serge, GRAFF Marie-Claire et SURMELI Güven,
- après avoir vu le projet immobilier présenté par M. SURMELI,
- après avoir été assuré par M. SURMELI qu'il n'y aura sur la parcelle pas plus de 5 à 6 logements (2 bâtiments jumelés ou 4 maisons individuelles...) et que l'architecture des bâtiments soit en harmonie avec l'architecture villageoise existante,

décide, par 10 voix pour, et une abstention, sur proposition de Monsieur le Maire, de ne pas faire usage de son droit de préemption pour la vente de la moitié du bien non bâti situé en section 2, parcelle 199/113, d'une superficie de 1128 m², appartenant à Mme GRAFF née HOCHENAUER Marie-Claire (propriétaire d'une moitié indivise) à M. SURMELI Güven.

AFFAIRES SCOLAIRES

Temps scolaire : retour à la semaine de 4 jours

Monsieur le Maire expose aux membres présents le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 qui laisse aux communes le choix de revenir, ou non, à la semaine de 4 jours dans les écoles.

Il précise que lors du Conseil d'Ecole du 26 juin 2017, le personnel enseignant et les représentants des parents d'élèves ont exprimé à l'unanimité leur souhait de passer à la semaine de 4 jours.

Ayant entendu les explications de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

Considérant le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques,

Considérant l'avis du conseil d'école en date du 26 juin 2017 souhaitant le passage à la semaine de 4 jours,

Approuve le passage à la semaine de 4 jours dès la rentrée 2017/2018,

SECURISATION DU VILLAGE

Il appartient au Conseil de déterminer les différents dispositifs éventuels de sécurisation du village. Un tour de table est proposé au cours duquel chaque membre du Conseil Municipal expose ses idées. Sont proposés, entre autres :

- feu tricolore avec radar détecteur de vitesse, (pertinent en centre village, à proximité de l'école...)
- chicane
- un rond-point à l'entrée du village par la rue d'Altkirch,
- dos d'âne,
- gendarme couché,

Des questions restent en suspens, notamment l'entrée du village par Muespach et Folgensbourg.

Il convient également de s'informer au préalable du coût des différents dispositifs, afin de pouvoir choisir en fonction des crédits disponibles.

DIVERS

Piscine Intercommunale de Ferrette

La piscine de Ferrette est toujours en cours de rénovation, et l'ouverture est programmée pour fin 2017- début 2018

Le tarif est fixé à 150 € pour un créneau de 50 minutes.

Compte-tenu de ces précisions, il est décidé que les sorties piscine continuent pour l'heure à Village-Neuf.

Création d'une Association de gymnastique

Une association de gymnastique en cours de création, composée de 6 personnes à l'heure actuelle originaires de Knoeringue, est à la recherche d'une salle permettant d'accueillir un certain nombre d'adhérents.

Il convient de consulter le planning de la salle polyvalente et considérer le jour de location possible pouvant être attribué à cette association à raison d'un soir par semaine.

Un accord de principe est donné. La présence de l'enseignant est requise en préalable à tout commencement d'activité

Peinture de la salle polyvalente

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'engager les travaux de peinture de la salle polyvalente selon le devis proposé par l'Entreprise SOSPERA.

Compte-rendu de la séance du conseil municipal du 24 juillet 2017

PLU

Monsieur le Maire, en guise de rappel, donne lecture de l'article 12 du règlement modifié du PLU relatif aux obligations en matière de stationnement des véhicules dans le secteur UB.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'imposer à toute nouvelle construction, l'obligation de créer deux places de stationnement à usage privatif plus une place de stationnement réservée aux visiteurs.

URBANISME

Lotissement du Carré de l'Habitat

La demande de permis de construire de deux bâtiments collectifs de 4 logements chacun par le Carré de l'Habitat a fait l'objet d'un sursis à statuer, prolongeant de fait le délai d'instruction de deux ans.

Après débat, il est décidé, à l'unanimité, de proposer au pétitionnaire de présenter un nouveau projet qui tienne compte du règlement futur du PLU à venir qui imposera à toute nouvelle construction l'obligation de créer deux places de stationnement par logement plus une place visiteurs.

A défaut, une réunion entre les différentes parties pourrait être tenue afin de confronter les idées et trouver ensemble une solution à la concrétisation de ce projet. (éventuellement des places de garage en sous-sol...)

Il est encore précisé qu'il convient, dans le cadre de cette demande, de prévoir un réseau séparatif d'évacuation des eaux.

BATIMENTS COMMUNAUX : Locations

3 logements vont être vacants à plus ou moins long terme.

Préalablement à toute nouvelle location, il convient, notamment pour l'ancien presbytère et le studio du RDC de l'ancienne école, de faire réaliser des travaux de rénovation :

- **Appartement du presbytère :**
 - travaux de peinture sur les murs,
 - réfection de la cuisine,
 - revêtement de sols à changer,
 - isolation thermique du grenier,
 - mise aux normes de l'installation électrique...

- **Studio de l'ancienne école :**
 - remplacement de la cabine douche...

Des demandes de devis sont en cours.

Dès lors que les travaux seront achevés, des annonces d'offre de location paraîtront sur différents supports, ainsi que par voie d'agence.

Il est également signalé qu'il est nécessaire de désherber le balcon du logement de l'école primaire afin d'en préserver le carrelage. Un mail lui sera transmis dans ce sens.

DIVERS

Périscolaire

Madame Caroline GENG informe les membres présents que les familles de Knoeringue désireuses de profiter de l'accueil périscolaire se verraient appliquer un tarif majoré. Cette décision qu'applique la Communauté de Communes d'Altkirch pour les familles hors Comcom est jugée injuste dans la mesure où Knoeringue, commune située sur le ban de Saint-Louis Agglomération, (et non de la Comcom d'Altkirch) fait partie du groupe scolaire de Muespach rattaché, lui, à la Comcom d'Altkirch.

Il est demandé aux services de la mairie de formuler auprès de la Comcom d'Altkirch une demande d'exonération de cette majoration qui ne peut être appliquée sur le seul fait d'une localisation géographique qui lui est préjudiciable.

Rénovation de la salle polyvalente

Les travaux de peinture de la salle seront effectués dans le courant du mois de septembre par l'Entreprise SOSPERA.

Compte-rendu de la séance du conseil municipal du 25 septembre 2017

PLU

Monsieur le Maire informe le conseil qu'une demande au cas par cas, préalable à la réalisation d'une évaluation environnementale pour le projet de révision du Plan d'Occupation des Sols valant élaboration du Plan Local d'Urbanisme a été transmise à la Mission Régionale d'Autorité Environnementale de la Région Grand Est (MRAE Grand Est).

Décision a été prise par la MRAE de soumettre le projet de révision du POS à la réalisation d'une évaluation environnementale.

Le cabinet Elément 5 a établi un devis d'expertise répondant à cette demande d'évaluation environnementale : le coût de cette opération est estimé à 6 677,76 € TTC. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de confier ces travaux au Cabinet Elément 5.

TRAVAUX PUBLICS

Sécurisation

Le rapport de sécurisation des entrées du village est en cours d'élaboration. Le cabinet IVR est chargé d'en transmettre le contenu dès que possible.

Une réunion d'information est programmée avec M. HENON du cabinet IVR lundi 2 octobre 2017.

Enfouissement des réseaux

Le Conseil Municipal a décidé de confier, à l'unanimité, la maîtrise d'œuvre des travaux d'enfouissement de réseaux au cabinet IVR.

Le coût des études est en cours de négociation : il sera déterminé au pourcentage en fonction des travaux engagés, avec toutefois un plafond en cas de travaux supplémentaires.

Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA)

Le Conseil Municipal décide, sur proposition de Monsieur le Maire, de ne pas faire usage de son droit de préemption pour :

- la vente du bien non bâti situé en section 2, parcelle 151, d'une superficie de 7 868 m², appartenant à MM. GSCHWIND Charlotte, GSCHWIND Marie-Thérèse, PRESTEL Marc-Antoine et PRESTEL Dominique à M. et Mme GISSINGER Gilles,
- la vente du bien non bâti situé en section 2, parcelle 152, d'une superficie de 281 m², appartenant à M. MUNCH Hugues et Mme MUNCH Mariette à M. et Mme GISSINGER Gilles.

BATIMENTS COMMUNAUX : Locations et travaux

Ancienne école : studio

La locataire ayant quitté le studio, il convient de remplacer la cabine de douche. Elle sera posée par les soins de la commune.

Un locataire intéressé par le bien s'est présenté en mairie et son dossier semble solvable. Le bail sera finalisé après rendez-vous avec M. le Maire.

Presbytère

Concernant les travaux qu'il convient d'entreprendre, deux devis ont été proposés :

- Ent. MAMBRE pour un coût global de 12 000.00 € TTC
- Ent. SOSPERA pour un coût global identique.

Les devis comprennent les travaux de réfection des murs, des planchers et des sols : ils devraient débuter mi-octobre.

L'entreprise de peinture SOSPERA, ayant déjà donné entière satisfaction lors des travaux précédemment engagés, a été retenue.

Des devis de remplacement de la cuisine ont été établis également. Les Ent. PERENNE et SCHMIDT ont fait des offres à 7 500.00 €.

Enfin, il est décidé de ne remplacer que les articles électro-ménagers (frigo, plaques de cuisson, hotte...) ainsi que l'évier et de préserver le mobilier.

Les lambris PVC du plafond de la cuisine seront également remplacés.

Enfin, il est nécessaire de mettre en conformité l'ensemble de l'installation électrique. Une première offre fait état d'un montant estimé à 8 300.00 € (Sundgau Electricité). Un autre devis s'impose. RV sera pris auprès de l'Entreprise VENTURI.

AFFAIRES SCOLAIRES

Stagiaire bénévole à l'école maternelle

Monsieur le Maire informe que la fin des contrats aidés marque un repli du niveau de la qualité des enseignements dispensés notamment dans les classes maternelles. La mairie de Muespach a trouvé le moyen de pallier à ce manque en engageant ponctuellement, pour une durée maximum de trois mois, à titre bénévole, une lycéenne en formation dans ce domaine d'activité.

Des possibilités existent encore, mais elles ne demeurent que provisoires. Ce point sera mis à l'ordre du jour du prochain Conseil d'Ecole de la maternelle devant se tenir en novembre.

Périscolaire : demande d'exonération refusée

Une demande d'exonération de la majoration tarifaire de 20% pour les familles fréquentant le périscolaire de Muespach, géré par la Comcom du Sundgau, a été formulée par les services de la mairie de Knoeringue.

L'argument avancé par le Président de la Comcom du Sundgau est le suivant :

« Les accueils de loisirs sans hébergement de la Comcom du Sundgau sont financés par les prestations de la CAF du Haut-Rhin, par les familles utilisatrices et, en dernier lieu, par la fiscalité. Dans ce contexte, les familles de la Comcom du Sundgau qui ont recours à ce service le financent également par les impôts dont elles s'acquittent.

Ce n'est, en revanche, pas le cas des familles de Knoeringue. C'est pour cette raison que le Bureau communautaire, lors de sa réunion du 8 juin dernier, a décidé d'appliquer cette majoration de 20 %... »

En conséquence, la Comcom du Sundgau ne peut accéder à notre requête.

Par conséquent, et après un exposé faisant état d'autres incohérences de fonctionnement ou d'affectation périscolaire, il s'agit de formuler une demande de prise en charge par Saint-Louis Agglomération, afin de satisfaire les parents d'élèves concernés.

Enfin, est évoquée l'idée d'organiser des visites d'autres structures dans les communes voisines, et considérer les possibilités éventuelles d'accueil à mettre en place au village.

DIVERS

Compteur Linky

Une information est donnée sur l'installation, l'usage, avantages et inconvénients des compteurs Linky. Les communes ayant donné compétence au Syndicat d'Electricité, elles ne sont pas en mesure de refuser ces installations, quels que soient les arguments avancés.

Et à titre privé,

- l'usager peut éventuellement refuser le remplacement de son ancien compteur par ce modèle, mais sera facturé à chaque relevé d'index,
- le propriétaire d'une maison neuve, en cas de refus, ne pourra bénéficier de la pose d'un autre compteur...

Compte-rendu de la séance du conseil municipal du 13 novembre 2017

PLU

Monsieur le Maire informe le conseil que suite aux remarques de la DDT concernant le projet de PLU, il est question d'apporter quelques précisions quant aux réseaux d'assainissement et d'eau potable.

Etant gestionnaire, la Commune se doit de fournir un plan de l'état des réseaux actuels ainsi que les notices techniques associées. Celles-ci reprennent les caractéristiques des réseaux, les capacités actuelles mais également les projections en matière de travaux pour les développer et répondre aux besoins induits par les secteurs d'urbanisation future (AU) du PLU.

Ces informations sont expressément demandées par la DDT afin de garantir que les réseaux sont suffisants ou seront suffisants dans le cadre du développement foncier de la commune. Il est donc nécessaire de disposer de ces éléments pour justifier au mieux le PLU, notamment au regard des orientations du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux.

Par conséquent, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire :

- à demander auprès des cabinets d'études compétents dans ce domaine des devis relatifs à des travaux de mise à jour de l'ensemble des réseaux d'assainissement et d'AEP de la commune, ainsi que leur numérisation, et leurs notices techniques associées,
- à signer le devis retenu et faire engager les travaux.

Dotation de Solidarité Communautaire

Par délibération du 20 septembre 2017, le Conseil de Saint-Louis Agglomération a fixé le montant de la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) à verser à chaque commune membre au titre de l'exercice 2017. La dotation revenant à Knoeringue est égale à 4 996 €.

Distribution du magazine « Mieux ensemble »

Par délibération du 20 septembre 2017, le Conseil de SLA a décidé de confier la distribution du magazine communautaire « Mieux Ensemble » aux services municipaux de ses communes membres moyennant le tarif de 0.30 € par exemplaire.

Dans ce sens, un projet de convention de prestation de service entre SLA et la Commune de Knoeringue est soumis à l'approbation du conseil municipal. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

DEPARTEMENT – Convention de répartition des charges d'entretien des RD en agglomération

La Présidente du Conseil Départemental a la charge de l'aménagement et de la conservation des routes départementales. En agglomération, cette compétence de principe qui incombe au département est partagée avec les communes en raison des obligations pouvant peser sur le maire au titre de ses pouvoirs de police.

Ainsi, si certains aménagements sur les RD en agglomération relèvent des obligations du département, d'autres peuvent relever à la fois des obligations du département, propriétaire des voies, mais également de celles de la Commune en raison des pouvoirs de police que détient le Maire.

A ce sujet, comme le préconisent fortement les autorités de l'Etat, la coexistence des obligations départementales et communales sur les routes départementales situées en agglomération doit conduire à rechercher une répartition conventionnelle équilibrée.

Pour cette raison, dans un souci de clarification et de sécurisation juridique, l'Assemblée départementale a approuvé par délibération du 23 juin 2017 les termes d'une convention type fixant la répartition des charges d'entretien des RD en agglomération entre le département et les communes haut-rhinoises.

La répartition de ces charges repose sur les pratiques habituelles en la matière pour les opérations en traverse d'agglomération depuis de nombreuses années, et correspond aux usages en cours dans les autres départements français.

Après lecture de la convention, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à la signer telle que présentée.

AFFAIRES SCOLAIRES – Subventions

Le Conseil Municipal décide l'octroi d'une subvention de :

- **65 €uros** (13 €/jour pendant 5 jours) à :

- KAYE Sophie,
- SCHLAEFLIN Loïc,

pour un séjour linguistique à Londres du 19 au 23 mars 2018,

- **39 €uros** (13€/jour pendant 3 jours) à :

- KAYE Victoria,
- UEBERSCHLAG Adèle,

pour un séjour en Belgique à « l'Euro Space Center » du 21 au 23 février 2018,

- **117 €uros** (13€/jour pendant 9 jours) à :

- BOURDIER Basile,

pour un voyage d'études en Pologne du 14 au 22 octobre 2017.

AFFAIRES FINANCIERES - Renouvellement d'emprunt du PAE

Afin d'assurer les travaux du Programme d'Aménagement d'Ensemble « Bachacker-Langensberg » rue de Bâle et impasse des Vergers, il est proposé de faire appel à des crédits bancaires à hauteur de 41 000 €. Le capital sera remboursé par les participations des constructeurs au fur et à mesure de l'ouverture de leur chantier de construction.

Le Maire propose de retenir l'offre du Crédit Mutuel, détaillée comme suit :

- Prêt relais :**
- montant : 41 000 euros**
 - durée : 24 mois
 - taux fixe : 0,99 %
 - paiement des intérêts : trimestriellement
 - remboursement du capital : par versement des fonds attendus
 - frais ou commissions : 150 euros
 - remboursement anticipé : autorisé à tout moment sans préavis, ni pénalité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de retenir l'offre du Crédit Mutuel.

Il charge le Maire d'entreprendre toutes les démarches nécessaires à la mise en place de ce concours et l'autorise à signer le contrat de prêt à intervenir.

Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA)

Le Conseil Municipal décide, sur proposition de Monsieur le Maire, de ne pas faire usage de son droit de préemption pour :

- la vente du bien non bâti situé en section 2, parcelle 131, d'une superficie de 1 620 m², appartenant à M. et Mme GIRROY Werner à M. WACKER Dirk et Mme GERTZ Séverine,
- la vente du bien bâti situé en section 15, parcelle 26, d'une superficie de 1 723 m², appartenant à M. et Mme MALLO Olivier à Melle SCHMITT Delphine.

TRAVAUX PUBLICS

Validation de l'étude de sécurité

L'étude de sécurité en traverse RD 16, RD 16.3, RD 16.5, établie par le cabinet IVR de Wahlbach est présentée par Monsieur le Maire. Il y est fait état, notamment :

- d'une présentation générale de la situation actuelle,
- des projets à venir,
- du trafic et du rapport des opérations de comptage de la circulation,
- des objectifs de sécurisation,
- des propositions d'aménagement...

Le rapport, tel que présenté, est validé, à l'unanimité par les membres du Conseil.

Etude de sol

Dans le cadre des travaux de traversée du village, il convient au préalable de faire effectuer une auscultation de chaussée avec analyse amiante et HAP (Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques), prérequis obligatoires au chantier. Cette méthodologie permettra d'analyser les caractéristiques de la voirie existante afin de proposer le dimensionnement et les réponses techniques les plus adaptés au projet en cours.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer le devis proposé par la Société Laboroutes, pour un montant global fixé à 7 152.00 € TTC.

BATIMENTS COMMUNAUX

Ancienne école : studio

Le candidat à la location du studio a signé le bail.

La cabine de douche est commandée et sera installée prochainement.

Presbytère

Les travaux de rénovation se poursuivent. L'entreprise Sospera donne entière satisfaction. Il convient de reprendre les murs à l'intérieur des placards muraux et quelques finitions.

Le tableau électrique a été remis aux normes. La pose des éléments électroménagers de la cuisine reste à faire.

Monsieur Laurent GUTZWILLER propose d'installer une nouvelle cuisine, compte tenu de l'aspect rustique de la présente. Il est décidé d'en changer à la seule condition qu'une demande spécifique émanant des futurs locataires soit formulée dans ce sens.

La recherche de locataires, quant à elle, est toujours en cours.

Salle polyvalente

Les finitions sous les radiateurs ont été reprises et donnent entière satisfaction.

Dorfhüs

L'appartement du Dorhüs est désormais loué.

DIVERS

Presbytère

Un devis concernant des travaux

- d'isolation des combles,
- de mise à niveau du plancher,
- de pose de panneaux osb,

du presbytère, a été demandé à l'Entreprise Schmitt Laurent. L'ensemble de ces travaux est estimé à environ 11 000 €.

Les services de la mairie sont chargés de solliciter une éventuelle subvention auprès des organismes concernés dans le cadre de travaux d'isolation thermique.

Périscolaire

Madame Caroline GENG est sollicitée par les parents d'élèves concernés par le service périscolaire afin de savoir si la commune est prête à financer les 20% de majoration qui leur sont appliqués.

Monsieur le Maire fait savoir que cette demande mérite le temps de la concertation et de la réflexion.

Une réponse sera donnée ultérieurement.

ETAT CIVIL

Carnet de famille 2017

Naissances.

Naomi ATSE HERRERA, née le 19 avril

Fille de Jonathan ATSE HERRERA et de
Magali RENAUD

Lyana CAILLE L'ETIENNE, née le 7 juillet

Fille de Romain CAILLE L'ETIENNE et de Aurélie EHRHART

Alice MERTZ, née le 12 août

Fille de Guy MERTZ et de Julie BURGUY

Alicia, Eléna SONDENECKER, née le 28 novembre

Fille de Philippe SONDENECKER et de Mélanie WERLE



FÉLICITATIONS

Grands anniversaires juillet à décembre 2017.

80 ans

Mme MUFFLER Jeannette

22, rue de Bâle

née le 17 septembre 1937



80 ans

Mr MUNCH Alfred

6 rue d'Altkirch

né le 04 décembre 1937



Ce n'est pas encore ce que l'on appelle un 'grand' anniversaire, mais la commune a tenu à souhaiter à son ouvrier communal Monsieur RAPP Paul tous ses vœux de bonheur pour ses 60 ans.



EVENEMENTS du 2ème semestre 2017 PAR L'IMAGE

Marché aux puces de l'amicale des sapeurs-pompiers le dimanche 27 août.

Il fallait se lever tôt ce dimanche pour faire de bonnes affaires, la pluie de la mi-journée a en effet découragé de nombreux acheteurs mais pas la bonne humeur des nombreux Knoeringois derrière leurs stands.







30^{ème} édition de la fête d'automne de la chorale Sainte Cécile le samedi 7 octobre.

C'est dans une salle comble que la chorale a célébré la 30^{ème} édition de sa fête d'octobre marquée par de belles surprises : une magnifique décoration, une tombola généreuse et un dessert « choux à la crème ». Une excellente soirée gourmande et festive !



**Un grand merci à l'équipe du président Laurent GUTZWILLER
et en route pour la 31^{ème} édition !**

Dépôt de gerbe, remise de médailles et de grades chez nos sapeurs-pompiers le dimanche 19 novembre.



Ont été mis à l'honneur :

Caporal chef SIMET Jean-Luc
médaillé d'or pour
30 années de service

Caporal chef
SCHLURAFF Christian
médaillé vermeil pour
25 années de service



Sergent BURGY Arnaud
promu au grade de
sergent-chef

Adjudant SIMET Benoit
promu au grade
d'adjudant-chef

Fête des seniors le dimanche 3 décembre.









La partie récréative était assurée par la jeune **Anaïs WILHELM** qui a interprété avec brio quelques morceaux en nous faisant voyager dans le monde entier grâce à un répertoire varié.

Nous avons également eu la surprise d'entendre la jeune et talentueuse **Victoria PIZZULO** d'Attenschwiller au violon pour une partition en duo et en solo.

Un grand bravo à elles !



La chorale Sainte Cécile de Knoeringue était également présente comme chaque année et a ravi son auditoire avec ses chants de Noël toujours appréciés.



En conclusion, une excellente journée où régnaient la convivialité et la bonne humeur.

Les chocolats du sapin pour les élèves.



Le 12 décembre dernier, les enfants de l'école ont eu la joie de cueillir, chacun leur tour, un chocolat fixé au sapin de Noël situé dans le hall d'attente de la mairie.

CONSEIL DE FABRIQUE

Un grand merci à l'équipe qui s'occupe d'installer chaque année notre magnifique crèche dans notre église.

Une mention spéciale pour les 2 jeunes, Maxime et Arnaud, très impliqués.

La crèche est visible jusqu'à la fin du mois de janvier.

N'hésitez pas à la visiter !



INFORMATIONS DIVERSES

Civisme : Déchetterie



Le site de la déchetterie du village est devenu l'espace d'une journée un dépôt sauvage.

Il est à rappeler que ce site est destiné uniquement à recueillir les vieux papiers, bouteilles, etc..., à mettre dans les conteneurs prévus à cet effet **et NON à l'extérieur**. Tout autre déchet trouve sa place, soit dans votre poubelle personnelle, soit à la déchetterie de Michelbach le Haut ou Leymen.

Tapage et autres nuisances sonores.

En cas de nuisances sonores ou autre tapage, qu'ils soient nocturnes ou diurnes, il convient de joindre le bureau de Gendarmerie Nationale le plus proche:
Gendarmerie de Hagenthal-Le-Bas 03 89 68 50 01

Accès aux chemins pédestres communaux.

Merci de laisser le libre accès à ces chemins qui traversent notre beau village. Ces chemins sont très fréquentés et nous vous remercions de bien vouloir garer les voitures de façon à laisser assez d'espace pour le passage des piétons et poussettes.

Création d'entreprise

Nous avons le plaisir de vous informer que Madame Julie SCHMITT-RIEDWEG a créé la société « Le jour J Evénements » spécialisée dans l'organisation d'événements privés (mariages, fêtes de famille) mais aussi professionnels (séminaires, activités de team building, inaugurations, présentations de produits, manifestations diverses, etc...)



Vous pouvez consulter son site Internet : www.lejourj-evenements.com, où vous trouverez toutes les informations nécessaires.

Nous souhaitons à Mme SCHMITT-RIEDWEG beaucoup de succès dans la poursuite de son activité.

Association de Gestion de la Salle Polyvalente de KNOERINGUE (AGSPK).

Cours de Fitness.

A l'initiative de Mme Julie Mertz, deux cours de Fitness se tiennent désormais tous les mardis (hors vacances scolaires) à Knoeringue, et ce depuis la mi-octobre. Que ce soit au cours de « gym douce » ou de « gym tonique », les participantes se retrouvent autour de leur animatrice Carole pour entretenir leur forme physique, dans la convivialité et la bonne humeur. L'objectif : bouger et se faire plaisir !

L'initiative a déjà remporté un vif succès, avec pas loin de trente inscrites en cette année de lancement, dont de nombreuses personnes de Knoeringue, mais également de villages voisins comme Muespach-le-Haut, Bérentzwiller ou encore Attenschwiller et Rantzwiller.

Alors en ce début d'année, à l'heure des bonnes résolutions, n'hésitez plus, rejoignez-les !!!

Renseignements et inscription auprès de Julie Mertz - 06 82 21 44 90



Gym douce

Les mardis
de 18h30 à 19h30

(un mix d'exercices de
renforcement musculaire,
souplesse, étirements...)



Gym tonique

Les mardis
de 19h45 à 20h45

(un mix de cardio, cuisses-
abdos-fessiers, steps,
stretching...)

COMMUNICATIONS

Déchets verts

L'ouverture du site qui se trouve au bout de la rue des Romains se fait sur demande téléphonique auprès des adjoints au Maire :

GROELLY Patrick : 03 89 68 69 58

MERTZ Véronique : 03 89 68 69 13

BURGY Michel : 03 89 68 68 55

Le site est ouvert le samedi de 9h00 à 17h00
du 7 avril au 10 novembre 2018.



BIBLIOBUS

En 2018, le bibliobus sera devant l'école les mercredis

- 3 janvier
- 7 février
- 7 mars
- 4 avril
- 2 mai
- 6 juin

de 9h00 à 9h45.



DENEIGEMENT (rappel)

Nous rappelons que tout riverain d'une voie publique située en agglomération est tenu de balayer, de déneiger et de saler la parcelle de trottoir jouxtant sa propriété.

Il est également important de dégager l'accès aux boîtes aux lettres pour permettre au facteur de distribuer le courrier dans les meilleures conditions possibles.

Recensement de la Population

La population légale totale de Knoeringue au 1^{er} janvier 2018 est de 392 habitants.

SAPIN DE NOEL

Nous remercions la famille BOURDIER pour la mise à disposition du sapin qui trônait à l'entrée de leur propriété et qui a trouvé sa place de 'sapin de Noël' devant le complexe communal.



AUTRES INFORMATIONS

Gardiennne agréée

Mme Séverine GEISER 6 rue des Prés. Tél : 03 89 68 78 66

Restaurants

« **Au chasseur** » (Propriétaire Mme Adrienne ERB-SCHOLLER) 6 rue de Bâle
Tél : 03 89 68 61 52 Jours de fermeture : le lundi et le jeudi.

« **Bateau à pizzas** » (Propriétaire M. Nicolas FONTANA) 21 rue de Bâle
Tél : 06 08 04 71 33
Ouverture : lundi de 17h00 à 20h30.

Boucherie

Vente de produits de la ferme : **GAEC « Chez Mathieu »**
(Propriétaire M. Mathieu RUEHER) 2 rue de l'Eglise Tél : 03 89 68 61 72
Ouverture : vendredi (9h00 à 12h00 et 14h00 à 19h00) samedi (9h00 à 15h00)

Centre équestre

« **Ecurie des Prés** » (Propriétaires M. et Mme FRISCH)
2 rue Eugène Wacker Tél : 03 89 68 68 12

Football

Football-Club de Folgensbourg

Club-House : 03 89 68 73 05

Football-Club de Muespach

Club-House : 03 89 68 73 95

Personnel : secrétariat de la mairie

Madame Mélanie THIEBO, en congé de maternité

à compter du 19 février 2018, sera remplacée par

Madame Sandrine CHRISTNACHER, jusqu'à son retour.



PAGE PRATIQUE

Ecole maternelle et élémentaire

Ecole maternelle de Muespach : Mme Monique PRAUTOIS	03 89 68 69 57
Ecole élémentaire de Knoeringue : Mme Claudine GENELOT	03 89 70 50 75
Ecole élémentaire de Muespach-le-Haut : M. Bruno LABORIE	03 89 68 76 30

Inspection de l'Education Nationale d'Altkirch

9 rue de l'Ill 68130 ALTKIRCH	03 89 08 98 40
----------------------------------	----------------

Saint-Louis Agglomération - Alsace 3 Frontières

Siège : Place de l'Hôtel de Ville CS 50199 - 68305 Saint-Louis Cédex	03 89 70 90 70
Nombreuses informations disponibles sur www.agglo-saint-louis.fr	

Centre Médical Social - 11, rue de Hésingue - 68300 Saint-Louis 03 89 70 91 80

Assistantes sociales

Mme PFAFF (pour les personnes + de 60 ans)	03 89 89 71 00
Mme HADDAD (pour les personnes - de 60 ans)	03 89 70 91 80
Mme LE CHEVALIER (RSA)	03 89 70 91 87

Maison de Santé à Folgensbourg

KIROUANE Hassane - Médecin généraliste	03 89 07 68 86
HANSER Sophie - Infirmière	06 78 89 80 25
LIGNY Alexandra - Orthophoniste	03 89 08 67 94
HOTTON Céline - Masseur-Kinésithérapeute	09 53 27 76 96
BARRET Nathalie - Ostéopathe	06 74 97 28 52
FLOQUET Nicolas - Podologue	06 69 32 36 22
Ligue contre le Cancer : psychologue - SIVANANDARE Caroline	06 79 02 51 54

Praticiens médicaux à Hagenthal le Bas

FLEURY Marc - Médecin généraliste	03 89 89 24 66
SPINDLER/RUFF Dominique - Dentiste	03 89 68 19 11
PUSZCZEWICZ Richard - Masseur-Kinésithérapeute	09 66 81 88 66
HALTER Laure - Pédicure Podologue	06 67 62 50 77
KOELBERT Audrey - Diététicienne	06 95 26 53 10
Pharmacie Grasser	03 89 68 56 81

Praticienne médicale à Leymen

HOSTETTER Tania - Infirmière	06 79 73 43 17
------------------------------	----------------

Numéros d'urgence

SAMU	15
Gendarmerie	17
Pompiers	18
Urgences sécuritaires, de secours aux personnes ou médical, Accessible dans toute l'Europe	112
Réception et orientation des personnes malentendantes vers les autres	114
Urgence sociale - SAMU social	115
Urgence sociale (enfants disparus)	160 000
Urgence sociale (enfance maltraitée)	119

Centre Antipoison STRASBOURG
Polyclinique des 3 Frontières SAINT-LOUIS
Hôpital Saint-Morand ALTKIRCH
Brigade Verte (Hagenthal-Le-Bas)

03 88 37 37 37
08 26 30 37 37
03 89 08 30 30
03 89 68 52 98

Mairie de KNOERINGUE

Téléphone : 03 89 68 60 02
Fax : 03 89 68 71 50
Adresse électronique : commune.knoeringue@wanadoo.fr

Permanence du Maire

Lundi de 19 h 00 à 20 h 00
jeudi de 18 h 00 à 19 h 00
et sur rendez-vous

Ouverture au public

Monsieur Joël GRIMONT le lundi de 18h00 à 20h00
Madame Mélanie THIEBO le jeudi de 18h00 à 20h00



Le site internet de la mairie de Knoeringue sur
www.knoeringue.fr.

N'hésitez pas à vous rendre sur le site officiel de Knoeringue. Vous y trouverez toutes les informations nécessaires, les photos des manifestations, les bulletins municipaux et paroissiaux etc ...

Nous profitons de l'occasion pour adresser nos plus vifs remerciements à notre 'webmaster', Monsieur **Jean-Denis ZOELLE** pour la qualité et la rapidité de son travail. Bravo à lui !



KNOERINGUE
ALSACE

[Accueil](#) [Informations municipales](#) [Notre village](#) [Commerces & Activités](#) [Environnement & Déchets](#)

Coordonnées
Commune de Knoeringue
14 rue de Bâle

Commune de Knoeringue
Bienvenue sur le site de la Commune de Knoeringue, dans l'extrême sud de l'Alsace, à quelques kilomètres du triangle où se rejoignent la France, la Suisse et l'Allemagne.

Calendrier 2018

Samedi 7 avril :	Haut-Rhin propre
Samedi 23 et dimanche 24 juin :	Grillade des Sapeurs-Pompiers
Dimanche 26 août :	9 ^{ème} vide-grenier
Dimanche 2 décembre :	Fête des Aînés



Chers concitoyens,

les adjoints, l'ensemble du Conseil Municipal et le personnel communal se joignent à moi pour vous souhaiter une très belle année 2018.

André UEBERSCHLAG